

Image not found or type unknown



## Promesse de vente, délai expiré

Par **JM4944**, le **22/12/2023** à **23:37**

Bonjour,

Le 30/06/23 j'ai signé une promesse de vente pour l'achat d'une maison, mentionnant que la promesse est consentie pour une durée expirant le 29/12/23 à 19h.

On m'annonce que l'acte authentique ne pourra être signé avant le 29/12/23 du fait que le vendeur n'a pas fini les travaux, on me propose un avenant.

Le vendeur propose de prolonger le délai d'un mois, cela m'occasionne des frais de loyer, de box etc.

Que puis je faire ?

Merci pour votre réponse